

Pakistan

Faits marquants

- En 2006, l'UNHCR a aidé 133 000 réfugiés afghans à regagner leur pays.
- Le Haut Commissariat a appuyé le recensement de 2,15 millions d'Afghans demeurés au Pakistan. Cette opération permettra d'identifier les diverses catégories d'Afghans, dont certaines relèvent de la compétence de l'UNHCR.
- L'UNHCR a prodigué une assistance à plus d'un million de réfugiés afghans résidant dans des camps au Pakistan.
- Des évaluations de besoins préliminaires, portant sur les secteurs essentiels de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, ont été réalisées dans 38 districts accueillant des Afghans.

Environnement opérationnel

Le Gouvernement du Pakistan pratique des politiques différentes à l'égard des demandeurs d'asile, selon qu'ils sont afghans ou originaires d'autres pays. Bien que le Pakistan ne soit pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, le traitement qu'il réserve à ces derniers depuis 27 ans est largement conforme aux principes de la Convention. La délivrance de cartes d'enregistrement d'une validité de trois ans (2007-2009) aux réfugiés afghans devrait en toute logique leur garantir une protection temporaire plus prévisible. De même, l'on escompte que l'accord tripartite conclu par l'UNHCR, le Gouvernement du Pakistan et le Gouvernement de l'Afghanistan pour réglementer le rapatriement des réfugiés afghans sera reconduit pour une durée analogue. En ce qui concerne les réfugiés originaires d'autres pays, le Gouvernement s'en est tenu à sa politique, qui consiste à autoriser les réfugiés reconnus par le Haut Commissariat au titre de son mandat à séjourner au Pakistan jusqu'à ce qu'ils soient réinstallés ou rapatriés de leur plein gré.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2006, les principaux objectifs de l'UNHCR au Pakistan étaient les suivants : convaincre le Gouvernement que les



réfugiés afghans ne souhaiteraient ou ne pourraient pas tous regagner leur pays dans un avenir proche et qu'il serait nécessaire de leur proposer d'autres solutions que le rapatriement ; faciliter le rapatriement des Afghans résidant en milieu urbain ou rural ; protéger et assister les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan et d'autres pays. Le Haut Commissariat entendait également veiller à l'élaboration d'un cadre juridique régissant les migrations temporaires ainsi que les mouvements de population en direction et en provenance du Pakistan, promouvoir la prise en compte des zones d'accueil des réfugiés dans les programmes de développement avec l'appui de donateurs et de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, et enfin gérer les ressources et le matériel en obtenant un bon rapport coût-efficacité, sans pour autant compromettre la sécurité ou le bien-être du personnel.

Protection et solutions

La conclusion d'un mémorandum d'accord sur l'enregistrement des ressortissants afghans résidant au Pakistan en 2006 et le lancement de l'opération en automne ont joué un rôle important, aussi bien en ce qui concerne la

protection des réfugiés que la recherche de solutions durables à leur situation. Les informations recueillies permettront à l'UNHCR d'établir un profil plus détaillé des Afghans qui relèvent peut-être de sa compétence et fourniront des indications sur les possibilités de rapatriement au cours des années à venir. Tous les Afghans enregistrés ont reçu une attestation contenant des données biométriques et personnelles, qui les autorise à demeurer au Pakistan jusqu'en 2009. Les cartes doivent être restituées lorsque les titulaires regagnent l'Afghanistan avec l'assistance du Haut Commissariat. Il s'agit de la plus importante opération d'enregistrement menée par un pays avec le concours de l'UNHCR auprès d'une population mixte, composée de réfugiés de longue date et d'autres personnes.

En l'absence de lois et de procédures d'asile nationales, l'UNHCR a assuré la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour les personnes qui avaient besoin d'une protection internationale et a recherché des solutions durables à leur sort. Les activités de réinstallation ont été menées avec prudence, afin de ne pas compromettre le processus de retour. En 2006, les dossiers de 200 réfugiés ont été soumis pour examen à des pays de réinstallation. Des procédures individuelles de détermination du statut ont été entreprises par les groupes de protection en poste dans les bureaux d'Islamabad, de Peshawar et de Quetta. Sur environ 690 demandeurs d'asile afghans enregistrés, quelque 90 individus ont été reconnus comme réfugiés ; sur les 80 demandeurs d'asile originaires d'autres pays et enregistrés, 17 ont obtenu le statut de réfugié.

Des procédures opérationnelles standard ont été appliquées aux victimes de violences sexuelles et sexistes. Cependant, le traitement des violences de cette nature dans les camps de réfugiés a été entravé par des obstacles culturels. Par exemple, les femmes victimes de violences conjugales hésitent à les signaler car elles craignent de subir les représailles des membres de leur famille ou de la communauté.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : veuillez consulter l'encadré sur le séisme en Asie du Sud.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a appuyé les ONG, ainsi que les organismes gouvernementaux, et a formé ses partenaires d'exécution afin de renforcer leurs

capacités. Le Commissariat aux réfugiés afghans a fait en 2006 l'objet d'une évaluation qui a abouti à une réduction de ses effectifs. L'UNHCR a également réalisé un audit de ses partenaires d'exécution.

Assainissement : les structures sanitaires des camps de réfugiés ont été améliorées et l'utilisation d'insectifuges a permis de prévenir des épidémies de paludisme dans les camps.

Assistance juridique : les Afghans ont eu accès à une orientation juridique et à des informations sur la situation dans leur pays, dispensées à titre gratuit par des centres d'orientation et d'aide juridique implantés au Punjab, au Balouchistan et dans la Province frontière du Nord-Ouest. Un centre d'aide juridique, de dimensions plus modestes, a été ouvert à Karachi au cours de l'année. Les centres se sont chargés de communiquer aux autorités des informations sur les rapatriements librement consentis et ont également joué un rôle important en remédiant à la situation des réfugiés afghans arrêtés en vertu de la loi sur les étrangers. Une diminution du nombre d'arrestations arbitraires a été observée.

Besoins domestiques : quelque 800 réfugiés non-afghans ont reçu une indemnité de subsistance mensuelle qui leur a permis de satisfaire leurs besoins essentiels.

Eau : l'UNHCR a appuyé quelque 45 comités afghans de gestion de l'eau afin de garantir un approvisionnement suffisant. Ceci était important car le partage des ressources hydriques commence à susciter des tensions entre les Afghans et la population locale et au sein même des communautés afghanes. Les frais d'entretien des réseaux ont été répartis entre les communautés, l'UNHCR et les comités de gestion de l'eau.

Éducation : l'UNHCR a appuyé quelque 300 écoles accueillant 111 000 jeunes réfugiés afghans, dont 26 pour cent seulement étaient des filles. La fermeture de 13 établissements consécutive à la restructuration des camps, rendue nécessaire par la réduction des financements, a obligé des enfants à renoncer à leur scolarité. Certains ont été accueillis par les écoles gérées par les communautés et dans des structures privées. Le 31 mars, les autorités ont fermé tous les établissements d'enseignement secondaire et intermédiaire destinés aux Afghans. Les Afghans n'ont eu d'autre solution que de gérer

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Afghanistan	1 044 000	1 044 000	50	-
Demandeurs d'asile	Afghanistan	2 100	2 100	47	55
	Pays divers	200	200	27	13
	Somalie	100	100	33	13
	Iraq	100	100	29	29
	République islamique d'Iran	100	100	28	26
Total		1 046 600	1 046 600		

les écoles sur le mode de l'autoprise en charge, à l'échelon local. Dans la Province frontière du Nord-Ouest, 30 pour cent des élèves ont abandonné leurs études et le taux de filles poursuivant leur scolarité au-delà du cycle primaire a été extrêmement faible.

Santé et nutrition : les réfugiés afghans et les communautés autochtones qui les accueillaient ont eu accès à des services de soins élémentaires et préventifs dans 58 postes de santé. Ces derniers ont assuré des services de santé primaire et génésique, ainsi que des services d'immunisation contre les principales maladies à prévention vaccinale. Les indicateurs de santé correspondaient pour la plupart aux normes de l'OMS, en dépit d'une forte incidence de la dysenterie et de la fièvre typhoïde. Les hôpitaux de district ont mis en œuvre un projet pour les précautions universelles et la sécurité transfusionnelle avec l'appui de l'UNHCR.

Services communautaires : l'objectif de l'UNHCR était rendre les réfugiés autonomes, de sorte qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins et trouver des solutions à leurs problèmes. Une formation a été dispensée à plus de 320 membres de comités de réfugiés, mobilisateurs et volontaires au sein des communautés. La participation des réfugiés aux activités menées dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau a de ce fait augmenté dans les camps. Les communautés ont cerné leurs problèmes et pris des mesures concrètes pour y remédier, en ouvrant des écoles d'autoprise en charge, des dispensaires, des bibliothèques et des centres communautaires. Il faudra dispenser davantage de formations pour que ces secteurs puissent être gérés à l'échelon communautaire.

Transport et logistique : l'UNHCR a géré un réseau d'entrepôts au Pakistan afin d'assurer un approvisionnement adéquat en articles non alimentaires, ainsi qu'une distribution en temps utile de ces articles.

Contraintes

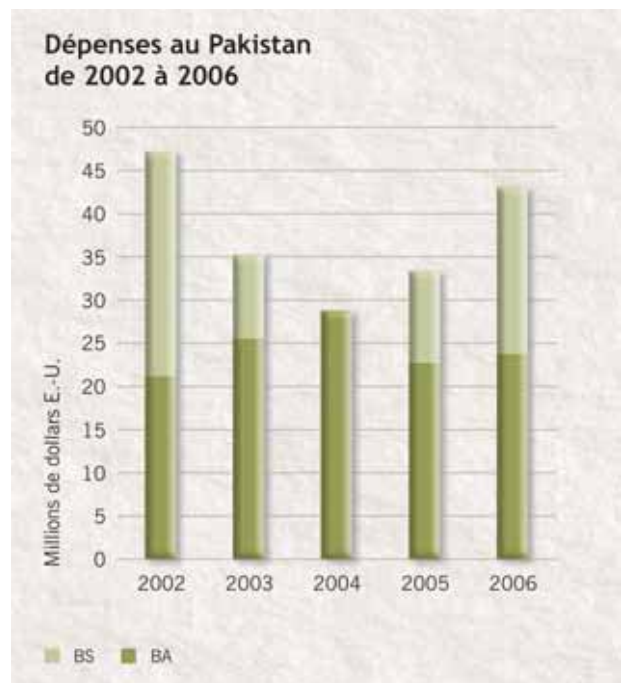
La situation sécuritaire qui régnait dans les régions proches de la frontière afghane a contraint le Haut Commissariat à réduire de manière radicale sa présence sur le terrain dans certaines localités. La protection et le suivi sur le terrain ont été réduits. Dans certains camps, les postes de santé ont été fermés des mois durant ; parallèlement, il a été difficile de surveiller le fonctionnement des écoles dans les zones touchées. Enfin, il a été impossible d'organiser régulièrement des réunions sur le rapatriement et l'enregistrement avec les chefs des communautés réfugiées.

Informations financières

Les compressions budgétaires opérées en 2006 ont limité l'opération à un programme minimal d'aide sous forme de soins et d'entretien et à des activités de rapatriement librement consenti. En dépit des efforts déployés pour minimiser l'impact des réductions budgétaires, certains

secteurs, comme celui de l'éducation, ont souffert. La fermeture de plusieurs écoles a conduit de nombreux enfants à abandonner leurs études : en effet, les écoles autogérées qu'ils auraient pu fréquenter étaient trop éloignées pour qu'ils puissent s'y rendre à pied. Malgré les efforts fournis pour préserver les écoles de filles, l'assiduité a parfois été faible. Le nombre d'élèves par enseignant est passé de 52 à 60 et la qualité de l'enseignement en a pâti. Contrairement à ce qui avait été prévu, les salaires du personnel des partenaires d'exécution, gelés depuis 2003 en dépit d'un taux d'inflation élevé, n'ont pu être revus et augmentés en 2006 en raison des difficultés financières ; les indemnités de licenciement n'ont été versées qu'en partie.

Les dépenses de l'UNHCR au Pakistan ont diminué régulièrement de 2002 à 2004, essentiellement en raison des importants mouvements de rapatriement de réfugiés en direction de l'Afghanistan. Elles ont toutefois augmenté en 2005 et en 2006 du fait de l'appel supplémentaire émis par l'UNHCR pour financer son intervention après le séisme en Asie du Sud.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

Les opérations de l'UNHCR au Pakistan ont été coordonnées par la délégation d'Islamabad et exécutées par des sous-délégations implantées à Peshawar et à Quetta, ainsi que par un bureau extérieur situé à Karachi. L'effectif était composé de 33 fonctionnaires internationaux et de 173 collaborateurs nationaux, d'un JEA, de six VNU et de deux consultants. La sécurité demeurant très problématique au Pakistan, l'UNHCR a employé deux conseillers internationaux chargés de la sécurité sur le terrain – respectivement déployés à Quetta et à Peshawar – ainsi qu'un assistant national à la sécurité, en poste à Islamabad. L'Organisation a également financé la sécurité résidentielle du personnel international.



L'UNHCR accorde une grande importance au témoignage direct des réfugiés quant aux questions liées à l'enregistrement afin d'améliorer son travail.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement, ainsi qu'avec 13 partenaires d'exécution nationaux et huit partenaires d'exécution internationaux. En 2006, les partenariats ont été réexaminés et rationalisés afin d'améliorer la prestation de services et l'emploi des ressources. Le Haut Commissariat a progressé dans le renforcement des partenariats stratégiques noués avec les principaux intervenants dans la région pour mettre au point des solutions durables, en sus du rapatriement librement consenti, au profit des Afghans résidant au Pakistan. Le Gouvernement pakistanais a approuvé la première phase de l'évaluation de besoins réalisée dans des zones accueillant des réfugiés ou touchées par la présence de populations réfugiées. L'UNHCR a participé activement à l'Équipe de gestion des opérations des Nations Unies, appuyant le concept « Bureau unique, uni dans l'action ».

Évaluation générale

En 2006, le nombre de retours du Pakistan vers l'Afghanistan a été nettement inférieur aux prévisions des autorités et de l'UNHCR, marquant une rupture par rapport aux années 2002-2005, où le rythme des rapatriements, élevé, ne s'était jamais ralenti. Ce phénomène est imputable aux facteurs suivants : (i) un grand nombre des 2,4 millions d'Afghans demeurés au Pakistan résident dans le pays depuis très longtemps, (ii) la fermeture de quatre camps a été reportée, (iii) la carte d'enregistrement délivrée aux ressortissants afghans leur permet de séjourner dans le pays jusqu'en 2009, (iv), un nombre non négligeable d'Afghans résidant au Pakistan sont originaires de régions actuellement en proie à l'insécurité et enfin (v) bon nombre de réfugiés ne disposent pas de logement, de terrain ou d'emploi qui leur permettrait de refaire leur vie en Afghanistan.

En dépit du faible nombre de rapatriements observé en 2006, l'UNHCR a progressé dans ses efforts pour inciter le Gouvernement à appuyer une méthodologie plus globale de gestion de mouvements de population en direction et en

provenance de l'Afghanistan. L'opération d'enregistrement a joué un rôle important puisqu'elle a fourni, pour la première fois, des données essentielles sur la population afghane, données qui serviront de point de départ à l'élaboration d'un cadre politique plus large.

Une étape importante a également été franchie avec la mise en œuvre de la première phase du programme destiné aux zones touchées par la présence de réfugiés. Elle a permis de mesurer l'étendue de la pauvreté, montré combien les indicateurs sociaux et économiques étaient faibles au sein de la population, tant afghane qu'autochtone, et révélé le degré de dépendance des communautés afghanes vis-à-vis des prestataires de services locaux, issus des secteurs public et privé. Auparavant, ces facteurs n'étaient pas mis en évidence ou budgétés dans les programmes de développement du Pakistan. Ils illustrent la nécessité de revoir les méthodes qui permettraient de répondre aux besoins socio-économiques et d'une autre nature et d'améliorer ainsi les conditions de vie des deux communautés.

En conclusion, la dynamique des rapatriements des Afghans réfugiés au Pakistan a changé. Il est possible que la plupart des personnes qui pouvaient regagner l'Afghanistan de leur plein gré et sans difficultés majeures l'aient déjà fait. Le maintien d'un programme de rapatriement librement consenti exigera donc une approche différente à l'avenir si l'on veut obtenir des résultats durables. Il est également nécessaire d'étudier les mesures qui permettraient de traiter les questions en rapport avec les flux de population importants et non réglementés qui proviennent de l'Afghanistan ou s'y dirigent.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Cellule de rapatriement des réfugiés afghans, Karachi; Commissariat principal aux réfugiés afghans, Islamabad; Commissariat aux réfugiés afghans, Balouchistan; Commissariat aux réfugiés afghans; NWFP; Direction nationale chargée de la gestion de la base de données et de l'enregistrement.

ONG : *Afghan Medical Welfare Association*, *American Refugee Committee*, *Association of Medical Doctors of Asia* (Japon), *Basic Education and Employable Skill Training*, *Basic Education for Afghan Refugees*, Caritas, Comité international de secours (E.-U.), *Health Net International* (Pays-Bas), *Kuwait Joint Relief Committee*, *Lawyers for Human Rights and Legal Aid*, *Ockenden International* (R.-U.), Service chrétien mondial (E.-U.), Société pakistanaise du Croissant-Rouge, *Save the Children Federation* (E.-U.), *Sayed Jamaluddin Afghani Welfare Organization*, *Society for Community Support to Primary Education*, *Society for Humanitarian Rights and Prisoners*, *Struggle for Change*, *Taraqee Foundation*, *The Frontier Primary Health Care*, *Union Aid for Afghan Refugees*.

Partenaires opérationnels

ONG : *Afghan Health Training Project*, *Darus-Salam*, *Humanitarian Medical Relief Board*, *International Medical Corps*, Médecins Sans Frontières (Hollande), *Qatar Charity*.

Autres : VNU.

Séisme en Asie du Sud

Après le séisme meurtrier qui a frappé l'Asie du Sud le 8 octobre 2005, l'UNHCR s'est mobilisé rapidement pour aider le Gouvernement du Pakistan à répondre aux besoins de trois millions de déplacés. L'UNHCR a été désigné chef de file du Secteur de gestion des camps au sein de l'équipe d'intervention d'urgence constituée par les Nations Unies pour parer à la catastrophe. Les objectifs immédiats consistaient à assurer des normes minimales et à préparer les camps de sorte que les déplacés puissent survivre aux rudes mois d'hiver qui arrivaient. Il fallait donc disposer de compétences et de ressources suffisantes pour surveiller les conditions, pour coordonner la prestation de services essentiels - tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement - pour superviser la distribution des articles de secours et pour gérer les camps.

En 2005 et en 2006, près de 300 collaborateurs en poste dans la région ont été déployés pour aider l'intervention d'urgence. Avec l'appui généreux des donateurs, l'UNHCR a exécuté un programme d'un montant de 33 millions de dollars qui a répondu aux besoins humanitaires de quelque 160 000 déplacés, hébergés dans 158 camps.

L'UNHCR n'aurait pu fournir et acheminer les articles de secours sans le concours de plus de 40 pays, qui ont appuyé le pont aérien humanitaire mis en place par l'OTAN au cours d'une opération sans précédent. Le Haut Commissariat a ainsi été en mesure de transporter au Pakistan plus de 1 780 tonnes d'articles de secours, prélevés dans ses différents entrepôts à travers le monde.

Le retour des personnes déplacées par le tremblement de terre s'est fait de manière progressive, en plusieurs mois. En août 2006, la plupart des déplacés avaient regagné leur foyer et il a été possible de fermer plusieurs camps. À la même date, le Haut Commissariat a achevé de transférer la responsabilité de la gestion des camps abritant encore des déplacés aux autorités locales et a fermé ses bureaux dans les zones touchées par le séisme. L'UNHCR a néanmoins conservé une fonction de renforcement des capacités jusqu'en décembre 2006.

Une équipe d'appui aux camps, placée sous la supervision du Bureau du

Coordonnateur résident, a été constituée en septembre 2006. L'équipe a établi des avant-postes à Mansehra et Muzaffarabad et dispensé des conseils sur l'administration et la gestion des camps aux autorités.

À la fin de l'année 2006, les camps abritaient encore quelque 35 000 déplacés qui ne pouvaient rentrer chez eux, le plus souvent parce que leurs maisons ou leurs biens avaient été détruits par le tremblement de terre. Parmi eux se trouvaient de nombreuses personnes vulnérables, notamment des veuves, des personnes âgées, des handicapés et des enfants séparés de leurs parents.

Pour bon nombre de déplacés, les problèmes fonciers ou immobiliers constituent un grave obstacle au retour, tandis que les gens vulnérables ou pauvres n'ont pas la force physique ou les ressources nécessaires pour reconstruire leur maison. L'UNHCR est intervenu auprès des autorités pour attirer leur attention sur ces questions et la recherche de solutions progresse.

L'équipe d'appui aux camps constituée en 2006 poursuivra ses activités en 2007 ; cependant, l'engagement de l'UNHCR en ce qui concerne la dotation en effectifs a pris fin au 1^{er} janvier 2007.

Réalisations et impact

L'UNHCR a transporté et distribué plus de 2 700 tonnes d'articles de secours prélevés dans ses entrepôts à travers le monde, dont 843 000 couvertures, 20 000 tentes, 39 000 matelas, 3 700 sacs de couchage, 24 300 conteneurs à eau, 32 800 jerrycans pour le kérosène, 26 000 lots d'ustensiles de cuisine, 25 000 réchauds et 353 000 pains de savon. Les distributions ont commencé aussitôt après le séisme, bien que les secouruses fussent encore fréquentes. L'UNHCR a sélectionné des partenaires, chargés d'aider à la distribution des articles de secours dans des zones isolées, situées en altitude, avant le début de l'hiver. Les difficultés logistiques étaient immenses et les articles de secours n'auraient pu être distribués sans l'aide de l'armée pakistanaise.



En raison du risque de glissements de terrain, les familles de ce village situé près de Muzaffarabad se préparent à être installées dans un autre camp.

Le Haut Commissariat a joué un rôle actif dans le programme interorganisations de préparation à l'hiver mis en œuvre par les Nations Unies du mois de décembre 2005 au mois de février 2006, programme qui a permis d'éviter une deuxième vague de décès. Un autre programme de préparation à l'hiver a été exécuté à la fin de l'année 2006. Les normes minimales en matière d'abris (une tente et deux bâches en plastique par famille) et d'infrastructures des camps ont été respectées. Au total, 72 équipes ont inspecté les camps et ont, si nécessaire, amélioré les structures afin de les rendre conformes aux normes de l'UNHCR.

Les interventions de l'UNHCR dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ont empêché l'apparition de graves épidémies parmi les victimes du tremblement de terre. Les cuisines et les zones de cuisson, de même que les salles d'eau et les toilettes, ont été aménagées selon les normes internationales. De ce fait, le nombre de cas de diarrhées chez les rescapés du séisme a diminué de 30 pour cent par rapport au nombre observé au début de la crise. Le transport de l'eau par camion-citerne et le forage de puits et de trous de sonde ont garanti un approvisionnement au moins égal à sept litres d'eau potable par personne et par jour, des points de distribution de l'eau étant mis en place à une distance raisonnable des camps, accessibles à pied. Ces normes minimales sont toujours satisfaites dans les camps, au profit des personnes qui ne peuvent pas encore rentrer chez elles.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	28 115 024	9 815 130	13 920 071	23 735 201	23 728 248
BS ³	21 696 451	3 397 741	17 966 750	21 364 491	19 381 532
Total	49 811 475	13 212 871	31 886 821	45 099 692	43 109 780

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les montants du BS renvoient à l'appel pour le séisme en Asie du Sud. Le budget n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	7 232 093	2 648 705	9 880 798	0
Abris et infrastructures	0	2 635 424	2 635 424	261 148
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 418 247	751 963	2 170 210	1 242 027
Assainissement	14 794	372 366	387 160	44 599
Assistance juridique	6 362 789	37 719	6 400 508	57 463
Besoins domestiques	44 272	697 550	741 821	3 502
Eau	241 552	45 915	287 467	129 245
Éducation	2 168 780	0	2 168 780	657 987
Santé et nutrition	2 348 825	74 279	2 423 103	552 092
Services communautaires	344 303	1 702 262	2 046 565	204 586
Transport et logistique	183 106	5 578 008	5 761 115	97 874
Versements aux partenaires d'exécution	1 374 331	2 949 482	4 323 813	(3 250 524)
Sous-total opérationnel	21 733 092	17 493 673	39 226 765	0
Appui au programme	1 995 156	1 887 859	3 883 015	0
Total des dépenses	23 728 248	19 381 532	43 109 780	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(1 208 362)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	12 813 297	11 453 968	24 267 264	
Rapports reçus	(11 438 965)	(8 504 485)	(19 943 451)	
Solde	1 374 331	2 949 482	4 323 813	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				5 125 918
Rapports reçus				(3 250 524)
Remboursés à l'UNHCR				(1 157 910)
Ajustements				0
Solde				717 484